

COMMUNE DE  
**BARFLEUR**

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi  
De 8h à 12h  
Correspondance BP 2-50760 Barfleur  
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)  
Fax 02 33 23 43 09  
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2022-45-CT**  
**modifiant l'arrêté municipal N° 2022-21-MM**

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de Monsieur et Madame Jean-Pierre COUTELLER, 5 Rue du Puits 50760 BARFLEUR, pour l'extension de l'habitation et la modification des menuiseries en façade d'une maison située 5 du Puits 50760 BARFLEUR à partir du lundi 10 janvier 2022,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules,

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Le stationnement temporaire des entreprises Performance Habitat, Leveziel Electricité et Maçonnerie Capelle sera autorisé devant le 5 Rue du Puits du lundi 10 janvier 2022 jusqu'au vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 afin de permettre le chargement de gravats et le déchargement de matériaux de ces entreprises.

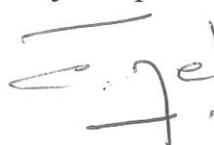
**Article 2 :** Cette autorisation est limitée aux seules opérations de chargement et de déchargement de l'article 1 et ne vaut pas pour un stationnement prolongé.

**Article 3 :** Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

**Article 4 :** Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 02 juin 2022

L'adjointe par délégation


Christiane TINCELIN